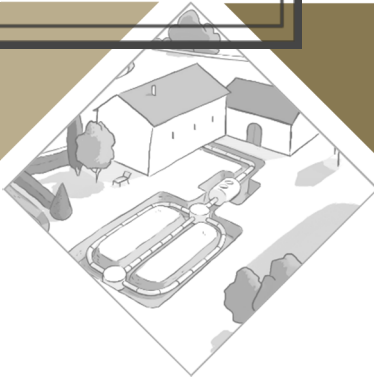


AR PREFECTURE

016-200072023-20201022-20201022\_12-DE  
Regu le 02/11/2020



RAPPORT ANNUEL

# PRIX & QUALITE

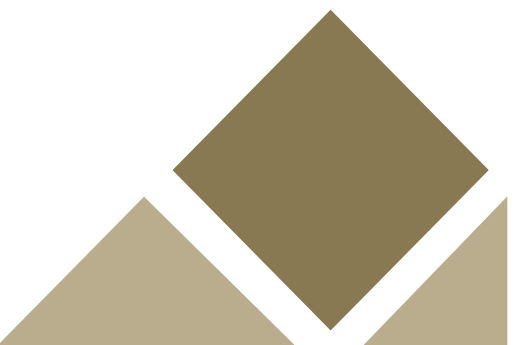
DU SERVICE PUBLIC

## Assainissement non collectif

CDC COEUR DE CHARENTE

### Exercice 2019

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2019 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.



# Sommaire

<b>PRIX &amp; QUALITE</b>	<b>0</b>
<b>DU SERVICE PUBLIC</b>	<b>0</b>
<b>1. Caractérisation technique du service</b>	<b>2</b>
1.1. Présentation du territoire desservi	2
1.2. Estimation de la population desservie et du nombre d'installations	2
<b>2. Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service</b>	<b>3</b>
2.1. Modalités de tarification	3
2.2. Les Recettes du service	4
<b>3. Activités du service</b>	<b>5</b>
<b>4. Indicateurs de performance</b>	<b>6</b>
4.1. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	6
4.2. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	6
<b>Annexe 1. Bilan d'activités par commune</b>	<b>8</b>
<b>Annexe 2. Taux de conformité par commune</b>	<b>9</b>
<b>Annexe 3. Données PANANC</b>	<b>10</b>

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : CDC COEUR DE CHARENTE (Communauté de communes)
- **Communes desservies** : AIGRE, AMBÉRAC, ANAIS, AUNAC-SUR-CHARENTE, AUSSAC-VADALLE, BARBEZIÈRES, BESSÉ, CELLEFROUIN, CELLETES, LA CHAPELLE, CHARMÉ, CHENON, COULONGES, ÉBRÉON, FONTCLAIRAU, FONTENILLE, FOUQUEURE, LES GOURS, JUILLÉ, LICHÈRES, LIGNÉ, LONNES, LUPSAULT, LUXÉ, MAINE-DE-BOIXE, MANSLE, MONTIGNAC-CHARENTE, MOUTON, MOUTONNEAU, NANCLARS, ORADOUR, PUYRÉAUX, RANVILLE-BREUILLAUD, SAINT-AMANT-DE-BOIXE, VAL-DE-BONNIEURE, SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE, SAINT-FRAIGNE, SAINT-FRONT, SAINT-GROUX, LA TÂCHE, TOURRIERS, TUSSON, VALENCE, VARS, VENTOUSE, VERDILLE, VERVANT, VILLEJOUBERT, VILLOGNON, VOUHARTE, XAMBES

Le service est exploité en régie. Il assure les taches suivantes: application du règlement du service, contrôle de bonne exécution installation nouvelle, contrôle de conception installation nouvelle, diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien.

## 1.2. Estimation de la population desservie et du nombre d'installations

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 15 172 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 22 629.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 67 % au 31/12/2019 (57 % au 31/12/2018).

Le service public d'assainissement non collectif couvre un parc d'environ 7998 installations.

## 2. Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

Modalités	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020	Variation
<b>Tarif du contrôle des installations en € TTC par an</b>	20,00	20,00	0%
<b>Tarif de l'examen préalable de la conception € TTC</b>	100,00	100,00	0 %
<b>Tarif de vérification de l'exécution des travaux € TTC</b>	0,00	0,00	-
<b>Tarif du contrôle réalisé lors de transactions immobilières à la demande du propriétaire € TTC</b>	0,00	100,00	

## 2.2. Les Recettes du service

En € TTC	Collectivité
Montant des redevances de contrôles	165 287,00
Montant de travaux réalisés	0,00
Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	0,00
Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	0,00
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00
<b>Total</b>	<b>165 287,00</b>

### 3. Activités du service

<b>Prestation</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>Variation</b>
Contrôle de conception installation nouvelle	40	63	58%
Contrôle de bonne exécution installation nouvelle	78	72	-8%
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	412	566	37%
Contrôle à la demande du propriétaire (vente)	174	203	17%
Avis sur certificat d'urbanisme	74	85	15%

Vous trouverez le détail des activités du service par commune en Annexe 1

## 4. Indicateurs de performance

### 4.1. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Nombre de points max.	Points obtenus
<b>Partie A</b>		<b>100</b>	
VP. 168	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	<b>20</b>
VP. 169	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20	<b>20</b>
VP. 170	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30	<b>30</b>
VP. 171	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	<b>30</b>
<b>Partie B</b>			
VP. 172	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	<b>0</b>
VP. 173	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	20	<b>0</b>
VP. 177	Le service assure le traitement des matières de vidange	10	<b>0</b>

Pour 2019, l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de 100 (100 en 2018).

### 4.2. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/N,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

	2018	2019	Variation
<b>nombre d'installations neuves ou réhabilitées déclarées conformes</b>	1627	1478	-9,16 %
<b>nombre d'installations considérées, dans le cadre du contrôle du fonctionnement et de l'entretien, comme ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement</b>	3478	3154	-9,32 %
<b>nombre d'installations déclarées conformes auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement</b>	5105	4632	-9,27 %
<b>nombre total d'installations contrôlés depuis la mise en place du service</b>	7773	7731	-0,54 %
<b>Taux de conformité [%]</b>	65,7 %	59,91%	


Environ une centaine d'installations ont été supprimées pour raccorder les habitations au réseau public d'assainissement collectif sur Germeville (ORADOUR) et Saint Mexant et l'Ouche (AIGRE).

Le taux de conformité par commune est présenté en Annexe 2

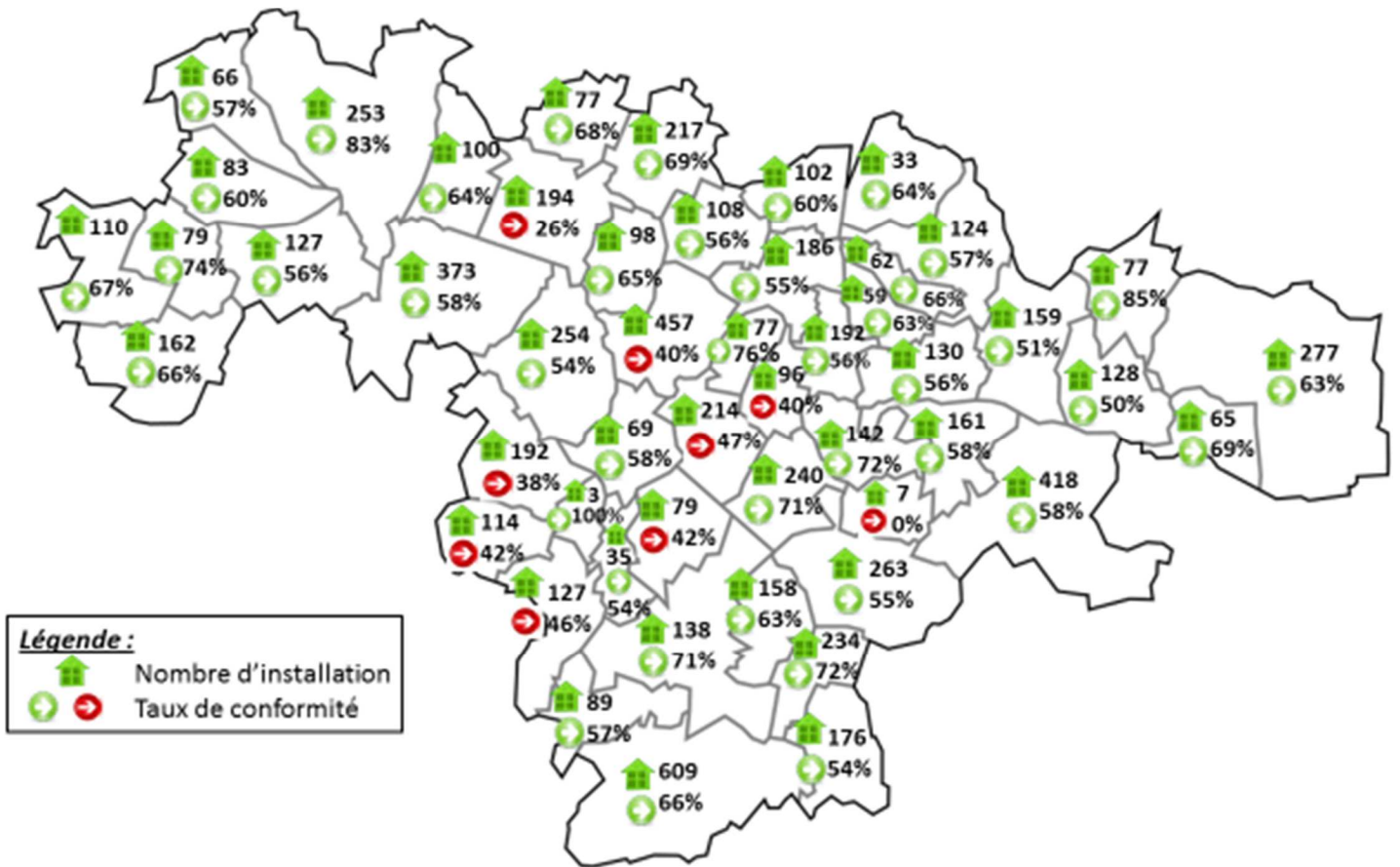


## Annexe 1. Bilan d'activités par commune Bilan d'activités

par

	Bilan Activités SPANC 2019								
	Nombre installations	Diagnostic	Diagnostic vente	Total diag	Contrôle travaux -pc/rehab	Conception pc/rehab	Nombre de Vidange	Quantité vidangé	
AIGRE	70	0	1	1	1	0	0	0	0
AMBERAC	192	1	5	6	1	2	0	0	0
ANAIS	176	0	5	5	0	4	1	4	0
AUNAC SUR CHARENTE	125	4	3	7	1	1	0	0	0
AUSSAC VADALLE	263	0	14	14	4	8	1	3	0
BARBEZIERES	80	4	4	8	1	2	1	3	0
BESSE	77	12	1	13	1	1	2	6	0
CELLEFROUIN	273	112	6	118	4	0	16	46	0
CELLETES	214	11	7	18	1	1	0	0	0
CHARME	215	14	6	20	0	0	1	3	0
CHENON	32	2	0	2	0	0	0	0	0
COULONGES	3	0	0	0	0	0	0	0	0
EBREON	99	27	1	28	0	1	4	12	0
FONTCLAIREAU	191	8	9	17	4	3	0	0	0
FONTENILLE	185	3	1	4	2	2	0	0	0
FOUQUEURE	254	5	9	14	4	1	0	0	0
JUILLE	108	5	4	9	2	1	0	0	0
LA CHAPELLE	114	0	4	4	1	1	0	0	0
LA TACHE	65	0	1	1	0	0	0	0	0
LES GOURS	66	3	2	5	1	0	1	3	0
LICHERES	58	4	3	7	1	0	0	0	0
LIGNE	99	30	0	30	1	0	0	0	0
LONNES	102	4	3	7	0	0	1	3	0
LUPSAULT	83	12	4	16	2	1	2	7	0
LUXE	460	164	7	171	4	3	7	18	0
MAINE DE BOIXE	240	0	5	5	3	0	0	0	0
MANSLE	98	2	1	3	1	0	0	0	0
MONTIGNAC	89	0	1	1	0	0	0	0	0
MONTON	130	6	4	10	0	1	1	3	0
MOUTONNEAU	63	0	0	0	0	0	0	0	0
NANCLARS	7	0	0	0	0	0	0	0	0
ORADOUR	116	2	0	2	0	0	0	0	0
PUYREUX	142	8	5	13	0	6	2	6	0
RANVILLE-BREUILAUD	111	14	1	15	0	1	0	0	0
SAINT AMANT DE BOIXE	138	0	2	2	1	0	0	0	0
SAINT AMANT DE BONNIEURE	162	3	2	5	3	2	1	3	0
SAINT ANGEAU	149	50	5	55	1	2	5	9	0
SAINT CIERS SUR BONNIEURE	177	10	4	14	3	0	0	0	0
SAINTE COLOMBE	111	12	3	15	1	1	2	12	0
SAINT FRAIGNE	253	1	7	8	2	0	0	0	0
SAINT FRONT	159	1	7	8	0	0	0	0	0
SAINT GROUX	77	1	2	3	1	0	0	0	0
TOURRIERS	234	0	4	4	2	2	0	0	0
TUSSON	195	5	3	8	0	0	1	3	0
VALENCE	128	1	2	3	0	0	0	0	0
VARS	609	1	15	16	7	6	1	4	0
VENTOUSE	77	1	2	3	0	1	0	0	0
VERDILLE	158	15	3	18	1	0	1	3	0
VERVANT	77	0	2	2	2	0	0	0	0
VILLEJESUS	303	6	13	19	2	2	1	3	0
VILLEJOUBERT	159	0	3	3	3	5	0	0	0
VILLOGNON	69	1	3	4	1	2	1	4	0
VOUHARTE	128	0	3	3	1	0	0	0	0
XAMBES	35	1	1	2	1	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>7998</b>	<b>566</b>	<b>203</b>	<b>769</b>	<b>72</b>	<b>63</b>	<b>53</b>	<b>158</b>	

## Annexe 2. Taux de conformité par commune



## Annexe 3. Données PANANC

Année	Description	Unité	2019
vp_181	VP.181 Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	hab.	22629
d_301	D.301 Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	hab.	15172
calcul	<b>VP.230 Taux de couverture de l'ANC</b>	<b>%</b>	<b>0,67</b>
vp_305	VP.305 Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations	Oui/non	oui
<b>Parc des installations</b>			
dc_306	DC.306 Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	Unité	7998
calcul	<b>DC.307 Nombre d'installations contrôlées de taille &lt; ou = à 20 EH, domestiques et assimilées</b>	<b>Unité</b>	<b>7731</b>
dc_308	DC.308 Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	Unité	15
calcul	<b>DC.309 Nombre d'installations contrôlées de taille &gt; à 20 EH, domestiques et assimilées</b>	<b>Unité</b>	<b>15</b>
dc_310	DC.310 Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	Unité	pas d'infos
dc_311	DC.311 Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	Unité	1741
dc_312	DC.312 Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué	Unité	2863
dc_313	DC.313 Nombre d'installations agréées contrôlées	Unité	274
dc_314	DC.314 Nombre d'installations recensées relevant de filières non réglementaires (dont installations non complètes)	Unité	2929
dc_315	DC.315 Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches (complémentaire)	Unité	7
dc_316	DC.316 Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol (complémentaire)	Unité	5895
dc_317	DC.317 Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel (complémentaire)	Unité	682
dc_318	DC.318 Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration (complémentaire)	Unité	6
calcul	<b>DC.319 Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation (complémentaire - calculé)</b>	<b>Unité</b>	<b>1224</b>
<b>Conformité (3 variables + 3 variables complémentaires dont 1 calculée)</b>			
vp_166	VP.166 Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	Unité	1478
vp_267	VP.267 Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	Unité	3154
vp_167	VP.167 Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	Unité	7731
dc_320	DC.320 Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation (complémentaire)	Unité	460
dc_321	DC.321 Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle (complémentaire)	Unité	1208
calcul	<b>DC.322 Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service (complémentaire - calculé)</b>	<b>Unité</b>	<b>9</b>
<b>Financier (3 variables + 6 variables complémentaires)</b>			
dc_196	DC.196 Tarif du contrôle de l'ANC	€	20 €/an
dc_197	DC.197 Montant des recettes provenant des contrôles	€	165 286,63 €
dc_198	DC.198 Montant financier des travaux réalisés	€	0,00 €
dc_325	DC.325 Tarif TTC de l'examen préalable de la conception (complémentaire)	€	100,00 €
dc_326	DC.326 Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux (complémentaire)	€	0,00 €
dc_327	DC.327 Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange (complémentaire)	€	0,00 €
dc_328	DC.328 Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers (complémentaire)	€	0,00 €
dc_329	DC.329 Abonnement par le budget général (complémentaire)	€	0,00 €
dc_330	DC.330 Assujettissement à la TVA (complémentaire)	Oui/non	NON
<b>Activité et niveau de service (7 variables + 18 variables complémentaires)</b>			
vp_168	VP.168 Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui/non	OUI
vp_169	VP.169 Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	Oui/non	OUI
vp_170	VP.170 Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	Oui/non	OUI
vp_171	VP.171 Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	Oui/non	OUI
vp_172	VP.172 Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Oui/non	NON
vp_173	VP.173 Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	Oui/non	NON
vp_174	VP.174 Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	Oui/non	NON
dc_333	DC.333 Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N (complémentaire)	Unité	72
dc_331	DC.331 Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N (complémentaire)	Unité	Non renseigné
dc_341	DC.341 Nombre d'opérations neuves dans l'année N (complémentaire)	Unité	
vp_342	VP.342 Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées (complémentaire)	Unité	
dc_343	DC.343 Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle (complémentaire)	Unité	63
dc_332	DC.332 Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N (complémentaire)	Unité	
vp_334	VP.334 Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N (complémentaire)	Unité	769
vp_303	VP.303 Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N (complémentaire)	Unité	0
vp_301	VP.301 Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N) (complémentaire)	Oui/non	NON
vp_323	VP.323 Fréquence du contrôle périodique (complémentaire)	Nombre	10 ans
vp_324	VP.324 Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N) (complémentaire)	Oui/non	NON
vp_335	VP.335 Existence d'une permanence téléphonique (O/N) (complémentaire)	Oui/non	OUI
vp_336	VP.336 Existence d'une permanence physique (O/N) (complémentaire)	Oui/non	OUI
vp_337	VP.337 Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N) (complémentaire)	Oui/non	OUI
vp_338	VP.338 Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N) (complémentaire)	Oui/non	OUI
vp_339	VP.339 Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N) (complémentaire)	Oui/non	OUI
vp_340	VP.340 Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N) (complémentaire)	Oui/non	OUI
vp_302	VP.302 Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N) (complémentaire)	Oui/non	OUI
<b>Indicateurs</b>			
calcul	D.302 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	pts	100
calcul	Partie A : si VP. 168 = oui	pts	20
calcul	Partie A : si VP. 169 = oui	pts	20
calcul	Partie A : si VP. 170 = oui	pts	30
calcul	Partie A : si VP. 171 = oui	pts	30
calcul	Partie B : si VP. 172 = oui	pts	0
calcul	Partie B : si VP. 173 = oui	pts	0
calcul	Partie B : si VP. 174 = oui	pts	0
calcul	<b>P. 301.3 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif</b>	<b>%</b>	<b>59,91</b>